



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2019
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-huitième session

Vienne, 20-24 mai 2019

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Tendances et nouveaux problèmes en matière
de criminalité dans le monde et mesures de prévention
du crime et de justice pénale visant à y faire face**

Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent document, établi conformément à la pratique instituée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1990/18, présente les informations disponibles les plus récentes sur les tendances de la criminalité et l'état de la justice pénale dans le monde.

Le présent rapport examine les tendances en matière de criminalité et de justice pénale. Il montre en quoi les tendances et les caractéristiques de la criminalité diffèrent selon les sexes, en s'intéressant plus particulièrement aux hommes et à la part qu'ils prennent dans les homicides et la traite des personnes. Les aspects liés au sexe sont examinés dans le cadre des tendances régionales et mondiales. Si la majorité des victimes d'homicides demeurent des hommes, les femmes sont plus souvent tuées par leur partenaire intime ancien ou actuel. Les hommes sont aussi clairement majoritaires parmi les auteurs d'homicides, quelle qu'en soit la forme. La situation est différente dans le domaine de la traite des personnes, où la plupart des victimes sont des femmes. Tandis que la majorité des victimes de la traite menée aux fins de l'exploitation sexuelle sont des femmes et des filles, la plupart de celles qui sont destinées au travail forcé sont des hommes et des garçons.

On observe également des différences entre les sexes au niveau des systèmes de justice pénale. Le présent rapport étudie la proportion respective des femmes et des hommes dans la population carcérale et au sein du personnel de police. Partout dans le monde, les hommes sont nettement majoritaires parmi les personnes incarcérées et constituent le plus gros des effectifs de police. Il est nécessaire de mener des actions de prévention du crime axées sur la surreprésentation des hommes parmi les auteurs d'infractions.

* E/CN.15/2019/1.



I. Introduction

1. On part souvent de l'idée que les débats internationaux sur les rôles dévolus aux femmes et aux hommes et les questions s'y rapportant traitent surtout des désavantages subis par les premières par rapport aux seconds dans de nombreux domaines sociaux. Ce point de vue se justifie dans de nombreux cas par le besoin de corriger des décennies, voire des siècles, de discrimination officielle et non officielle contre les femmes. Par exemple, à l'échelle mondiale, celles-ci ont moins de chances que les hommes d'être éduquées et employées et de posséder des biens ; au vu de ces disparités majeures, il est nécessaire de mener une action concertée pour égaliser les chances. De ce fait, la situation spécifique des femmes n'a pas toujours été considérée comme un facteur important à mentionner, notamment lorsqu'il s'agit de domaines où les hommes prédominent, comme les activités criminelles, et de secteurs de la société comme les systèmes de détection et de répression et de justice pénale. Toutefois, les choses s'améliorent à cet égard, et de nombreux rapports accordent aujourd'hui une attention particulière aux femmes¹.

2. Toutefois, si le concept de « prisme du genre » s'applique généralement aux femmes, il peut aussi être judicieux de l'appliquer aux hommes. Cela vaut particulièrement dans le domaine de la criminalité, dans la mesure où la majorité des délinquants condamnés dans le monde sont des hommes. Ce constat général appelle l'attention sur la question de l'implication des hommes dans la criminalité et sert de prémices à la volonté politique de trouver des solutions. Toutefois, afin de comprendre le problème et de concevoir des politiques d'intervention ciblées et efficaces, il est nécessaire de recueillir des données fiables sur la criminalité qui soient correctement ventilées, la ventilation des données permettant de cerner les différences structurelles entre les différents sous-groupes de la population à l'étude.

II. Tendances en matière de criminalité internationale et de justice pénale

3. Le monde de la criminalité est traditionnellement considéré comme un univers masculin. Les industries des médias et du divertissement représentent souvent les hommes comme des chefs mafieux, des détectives intelligents ou des gentlemen voleurs. Les femmes ont rarement eu l'occasion d'apparaître dans ces rôles. Les statistiques sur la criminalité communiquées à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) confirment clairement que la majorité des délinquants condamnés sont des hommes. Des statistiques sur le pourcentage des victimes de la criminalité qui sont de sexe masculin ne sont pas directement disponibles pour tous les types d'infractions. Cependant, en ce qui concerne les violences mortelles, par exemple, celles portant sur les homicides montrent que les victimes sont pour la plupart des hommes.

4. Pour certains types d'infractions, les victimes sont majoritairement des femmes. C'est le cas, par exemple, des actes de violence comme la violence sexuelle et la violence familiale, mais aussi de la traite des personnes, dont les victimes, selon les statistiques communiquées à l'ONUDD, sont de loin essentiellement des femmes. Toutefois, il s'agit là d'une moyenne globale, et la proportion des hommes parmi les victimes est parfois plus grande que celle des femmes, suivant la sous-région et la forme de traite considérées. Le nombre réel de victimes de ce fléau est difficile à estimer ou à mesurer, car celui-ci sévit dans l'ombre la plupart du temps. Ainsi, la

¹ Voir, par exemple, les rapports d'études de l'ONUDD les plus récents, tels que le fascicule sur le meurtre sexiste de femmes et de filles (Vienne, 2018) de la prochaine *Étude mondiale sur l'homicide* (Global Study on Homicide) ; le *Global Report on Trafficking in Persons 2018* (Rapport mondial sur la traite des personnes 2018), (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.IV.2) ; et le fascicule 5 du *Rapport mondial sur les drogues 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.18.XI.9), qui s'intéresse aux problèmes particuliers liés à la consommation de drogues chez les femmes.

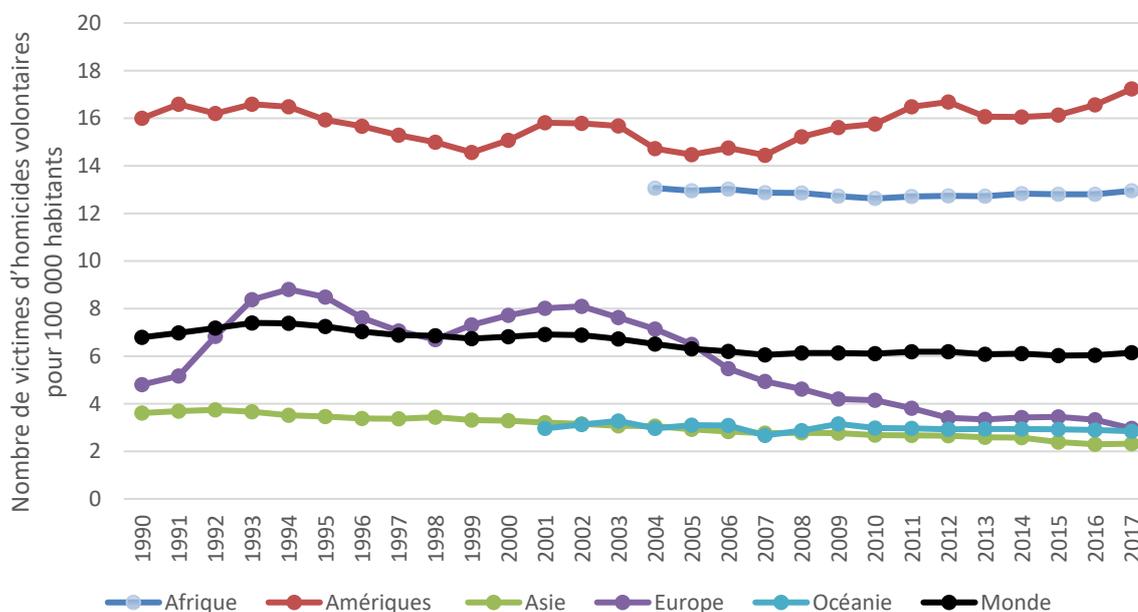
part réelle des hommes victimes de la traite des personnes est inconnue dans la plupart des pays. En tant qu'auteurs d'infractions, les hommes restent nettement majoritaires parmi les trafiquants.

A. Tendances mondiales et régionales de la criminalité

5. Un examen plus précis des données relatives aux homicides montre que les taux d'homicides à l'échelle mondiale sont restés globalement stables depuis 1990, avec une légère tendance à la baisse, comme on peut le voir sur la figure 1. Toutefois, la prise en compte du seul total mondial éclipserait les disparités régionales importantes qui existent s'agissant à la fois des niveaux d'homicides et des tendances en la matière. Dans les Amériques, le taux a fluctué durant l'ensemble de la période 1990-2017, tout en se maintenant à un niveau supérieur à celui observé dans les autres régions du monde. L'Afrique présente également un taux élevé, même si les données ne sont disponibles que depuis 2004. L'Europe affiche une tendance constante à la baisse depuis le début des années 2000. Cette région, tout comme l'Océanie et l'Asie, comprend certains des pays aux taux d'homicides les plus faibles.

Figure 1

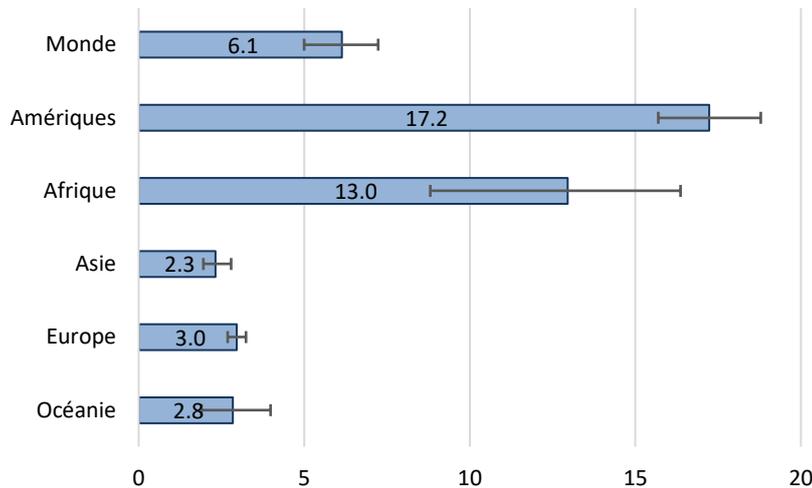
Évolution du taux d'homicides, par région, 1990-2017



Source : Base de données de l'ONU DC sur les homicides (2018).

6. Si l'on s'intéresse spécialement aux données pour 2017 (voir fig. 2), on constate une situation très similaire. Dans le cas de l'Afrique, les données sont plus incertaines que pour les autres régions, aussi le taux d'homicides pourrait-il y être en réalité plus élevé que dans les Amériques. Les données concernant l'Océanie sont aussi relativement vagues, de sorte que pour cette région également, la mesure du taux de victimisation est soumise à une marge d'erreur importante.

Figure 2
Nombre de victimes d'homicides volontaires pour 100 000 habitants, par région, 2017

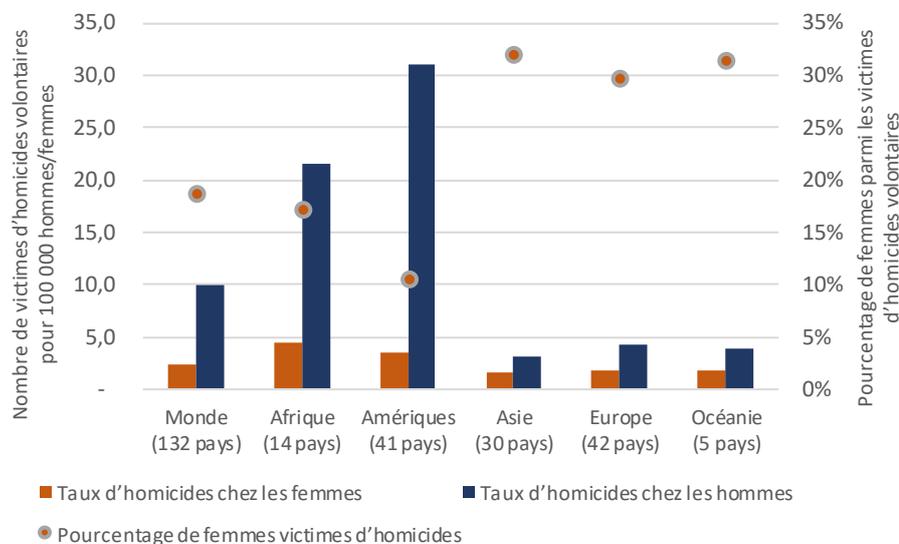


Source : Base de données de l'ONU DC sur les homicides (2018).

7. Si le taux d'homicides varie nettement d'une région à l'autre, une caractéristique se dégage nettement pour ce qui est des victimes : en 2017, environ 80 % des victimes d'homicides dans le monde étaient des hommes, proportion qui semble être restée stable au cours des dernières années.

8. La surreprésentation des hommes parmi les victimes d'homicides est constatée dans toutes les régions. Elle est particulièrement notable dans les Amériques et en Afrique, où la proportion des hommes est très élevée. En Océanie, en Europe et en Asie, les hommes sont également plus nombreux que les femmes à être victimes d'homicides, mais l'écart est moindre.

Figure 3
Taux d'homicides, par région et par sexe, 2017

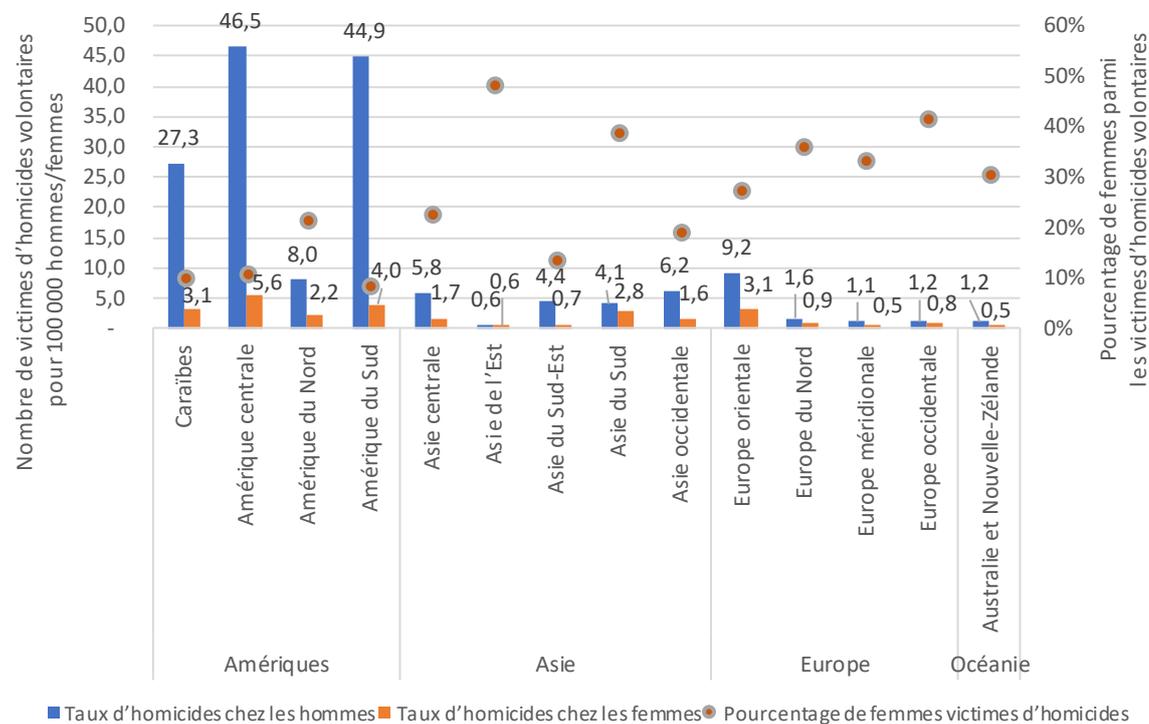


Source : Base de données de l'ONU DC sur les homicides (2018).

9. Après un examen plus attentif des différences sous-régionales, on observe que, comparativement au taux mondial (9,6 victimes pour 100 000 habitants), le taux d'hommes victimes d'homicides est très élevé en Amérique du Sud ainsi qu'en Amérique centrale et dans les Caraïbes, comme le montre la figure 4. Selon la figure 3, en Asie, en Océanie et en Europe, où le taux d'homicides est généralement

faible, l'écart entre les hommes et les femmes pour ce qui est du taux de victimisation est moins grand. En Asie de l'Est, le taux d'homicides se situe au même niveau pour les deux groupes.

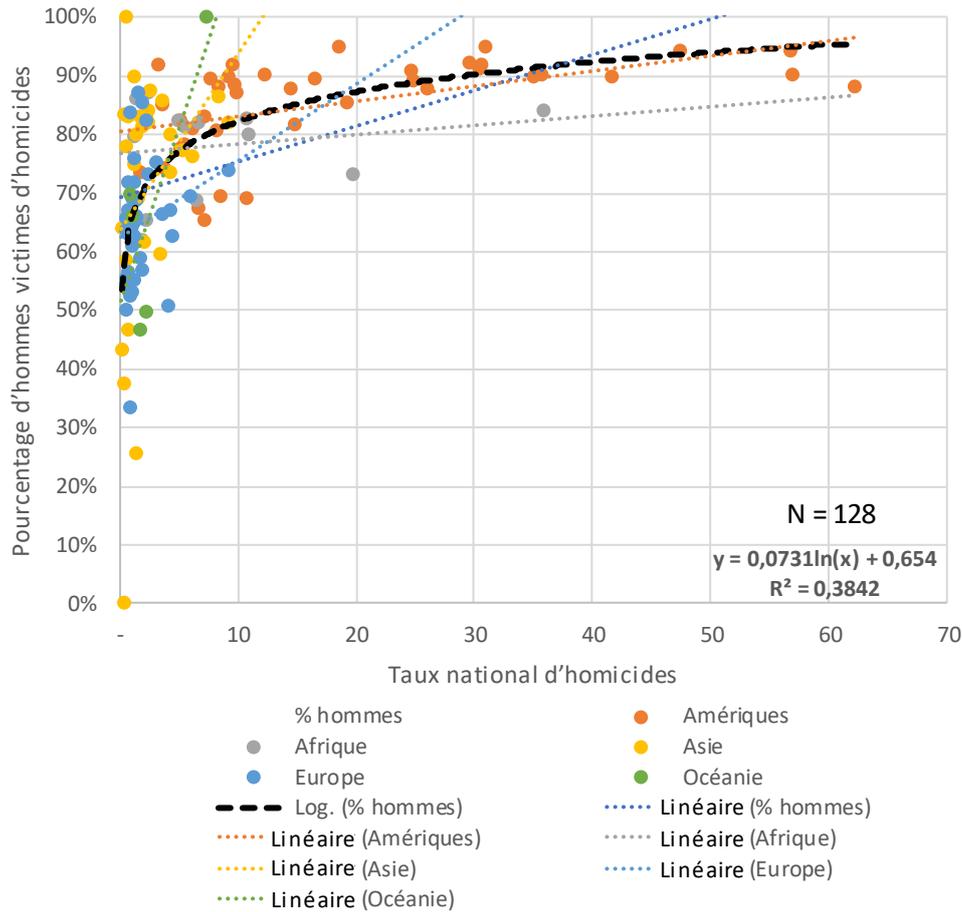
Figure 4
Taux d'homicides, par sous-région et par sexe, 2017



Source : Base de données de l'ONUDC sur les homicides (2018).

10. En comparant la proportion des hommes victimes d'homicides et le taux d'homicides total, on constate que la première de ces deux grandeurs croît linéairement en fonction de la seconde. Ainsi, dans les pays où le taux d'homicides est globalement élevé, il l'est particulièrement chez les hommes, tandis que dans les pays où le taux d'homicides total est plus faible, la part des hommes qui en sont victimes l'est également. Comme le montre la figure 5, cette corrélation est valable au niveau mondial et dans chacune des cinq régions. Dans certains pays d'Asie et d'Europe où le taux d'homicides total est inférieur à 1 homicide pour 100 000 habitants, les femmes représentent la majorité des victimes. Ces observations indiquent peut-être que la diminution du taux d'homicides global est principalement due à la baisse du taux d'homicides chez les hommes. Au vu de ce constat, ainsi que des informations montrant que les criminels sont le plus souvent des hommes, il convient de cibler les efforts de prévention des homicides sur la population masculine.

Figure 5
Proportion des hommes victimes d'homicides par rapport au taux d'homicides total, 2017

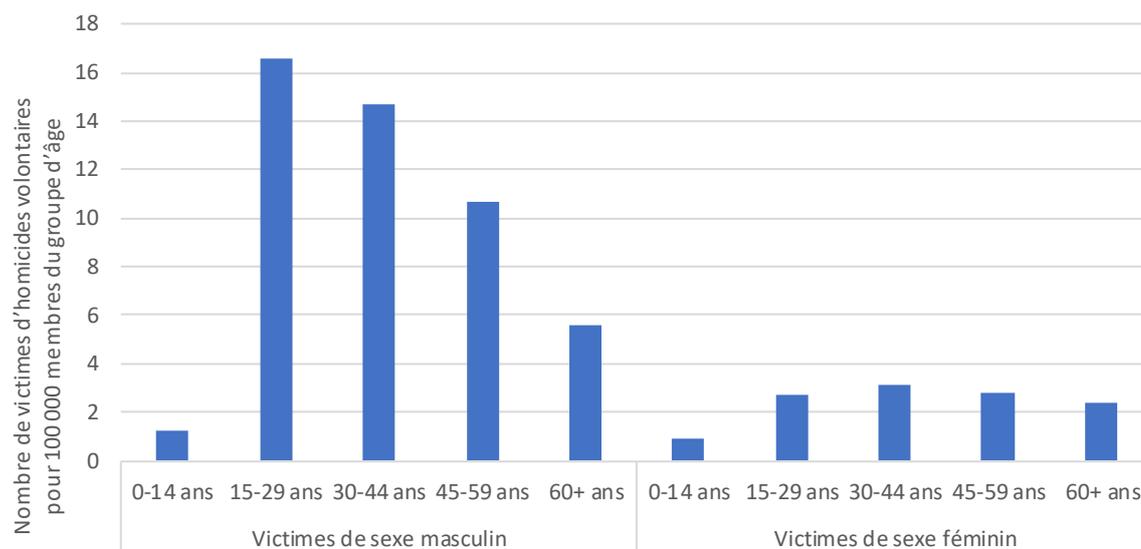


Source : Base de données de l'ONUDC sur les homicides (2018).

Note : Étant donné que la proportion d'hommes et de femmes victimes d'homicides a tendance à beaucoup fluctuer d'une année à l'autre, il n'a pas été tenu compte dans le calcul des pays dont la population totale est inférieure à 100 000 habitants ni de ceux ayant enregistré un seul homicide au cours de l'année considérée.

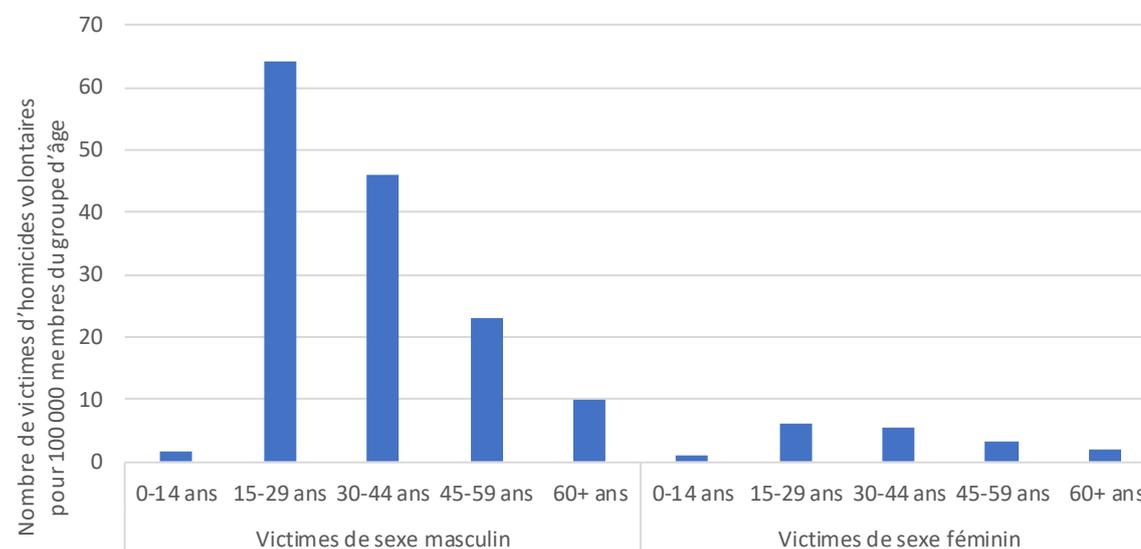
11. La répartition par âge des victimes montre que les hommes jeunes sont particulièrement vulnérables aux homicides (voir fig. 6 à 8). Il existe toutefois des disparités régionales, qui apparaissent clairement lorsque l'on observe la situation dans les Amériques et en Europe. Dans les Amériques, le taux de victimisation des hommes jeunes est très élevé, tandis qu'en Europe, de même qu'en Asie, c'est parmi les hommes âgés de 30 à 59 ans qu'il est le plus important. En Afrique, les victimes de sexe masculin ont tendance à être un peu plus âgées. Parmi les femmes victimes d'homicides, les disparités ne ressortent pas aussi clairement, en raison d'un taux de victimisation plus faible ; toutefois, la répartition régionale des victimes de sexe féminin par groupe d'âge correspond à peu près à celle des hommes.

Figure 6
Taux d'homicides, par sexe et par groupe d'âge, 2017 : niveau mondial



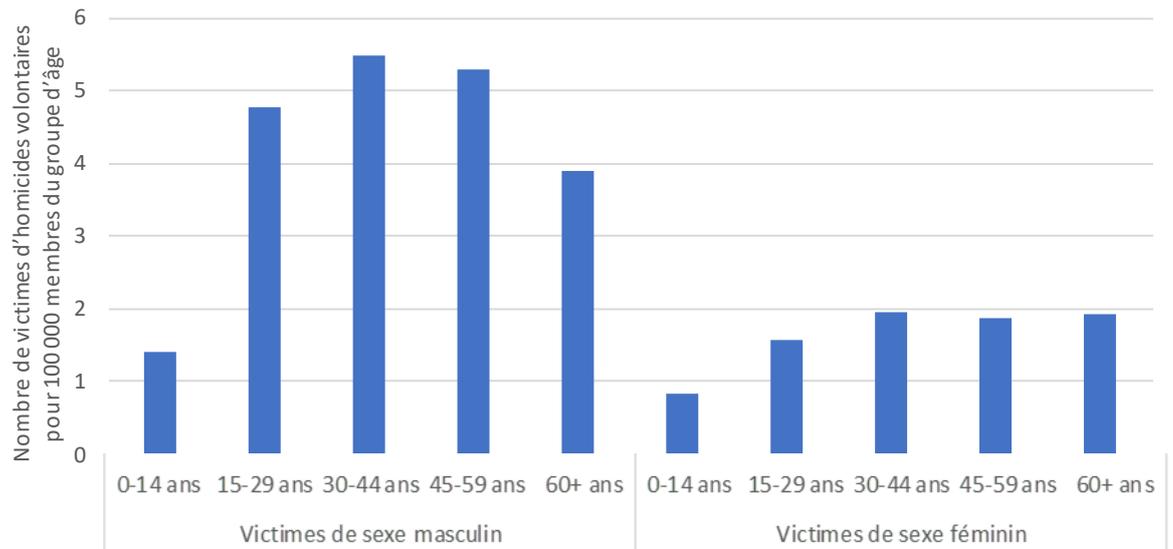
Source : Base de données de l'ONU DC sur les homicides (2018).

Figure 7
Taux d'homicides, par sexe et par groupe d'âge, 2017 : Amériques



Source : Base de données de l'ONU DC sur les homicides (2018).

Figure 8
Taux d'homicides, par sexe et par groupe d'âge, 2017 : Europe



Source : Base de données de l'ONU DC sur les homicides (2018).

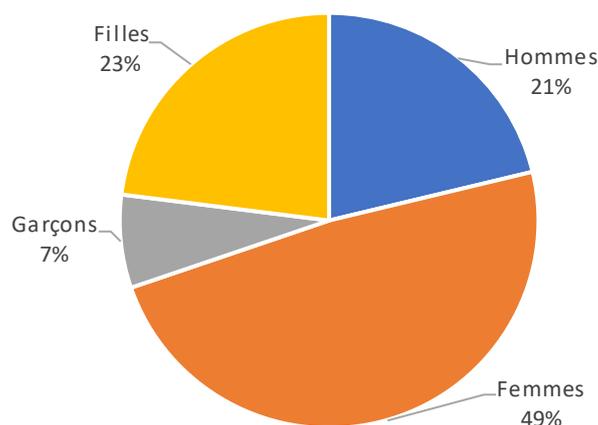
12. Quel que soit le sexe des victimes, les auteurs d'homicides sont le plus souvent des hommes. Toutefois, les statistiques établies sur le sujet font apparaître des différences selon l'environnement dans lequel l'homicide a eu lieu et la relation entre l'auteur et la victime. Dans l'ensemble, les femmes ont certes nettement moins de risques que les hommes d'être victimes d'un homicide, mais le risque qu'elles soient tuées par un partenaire intime masculin ancien ou actuel est plus élevé. Seuls 18 % des victimes d'homicides commis par un partenaire intime sont des hommes, et dans la catégorie plus large des homicides commis par un partenaire intime et dans le cadre familial, lorsque l'auteur peut être un membre de la famille ou un parent, 36 % des victimes sont des hommes.

13. En outre, les auteurs d'homicides sont aussi le plus souvent des hommes. Ces derniers représentent 90 % de l'ensemble des personnes qui ont été présentées officiellement devant les tribunaux et des personnes condamnées. Ce schéma se retrouve dans toutes les régions du monde.

Traite des personnes

14. En 2016, d'après les données concernant les affaires révélées de traite des personnes que les autorités nationales ont communiquées à l'ONU DC et qui ont été consignées dans la base de données de l'Office relative à la traite des personnes, les victimes recensées sont restées dans la grande majorité des femmes adultes. Les parts respectives des hommes et des filles ont été sensiblement identiques, ces deux groupes représentant chacun environ un cinquième des victimes identifiées à l'échelle mondiale (voir fig. 9).

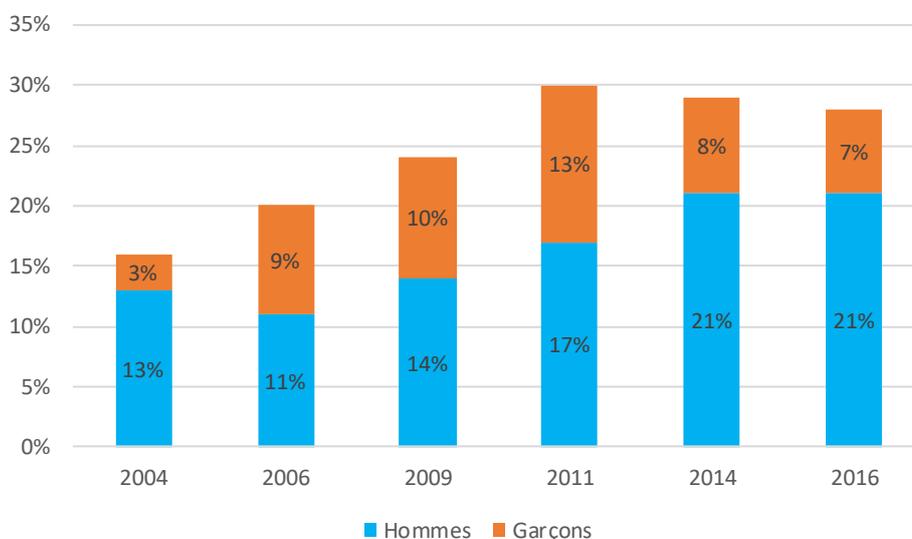
Figure 9
Répartition des victimes recensées de la traite des personnes au niveau mondial, par groupe d'âge et par sexe, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

15. Depuis 2004, le nombre d'hommes comptant parmi les victimes recensées de la traite des personnes a considérablement augmenté ; toutefois, il semble s'être stabilisé (voir fig. 10). Au cours de la même période, la proportion de femmes adultes parmi les victimes, qui était de 74 % en 2004, est tombée à 49 % en 2016. Environ 20 % des victimes identifiées en 2016 étaient des hommes. En comparant les données, on constate que la part des garçons parmi les victimes détectées a nettement augmenté entre 2004 et 2016 (voir fig. 10) ; toutefois, elle semble avoir tendance à diminuer depuis 2011. Dans le même temps, celle des filles a continué de croître, passant de 10 % en 2004 à 23 % en 2016.

Figure 10
Évolution, sur certaines années, de la proportion des hommes et des garçons parmi les victimes recensées de la traite des personnes

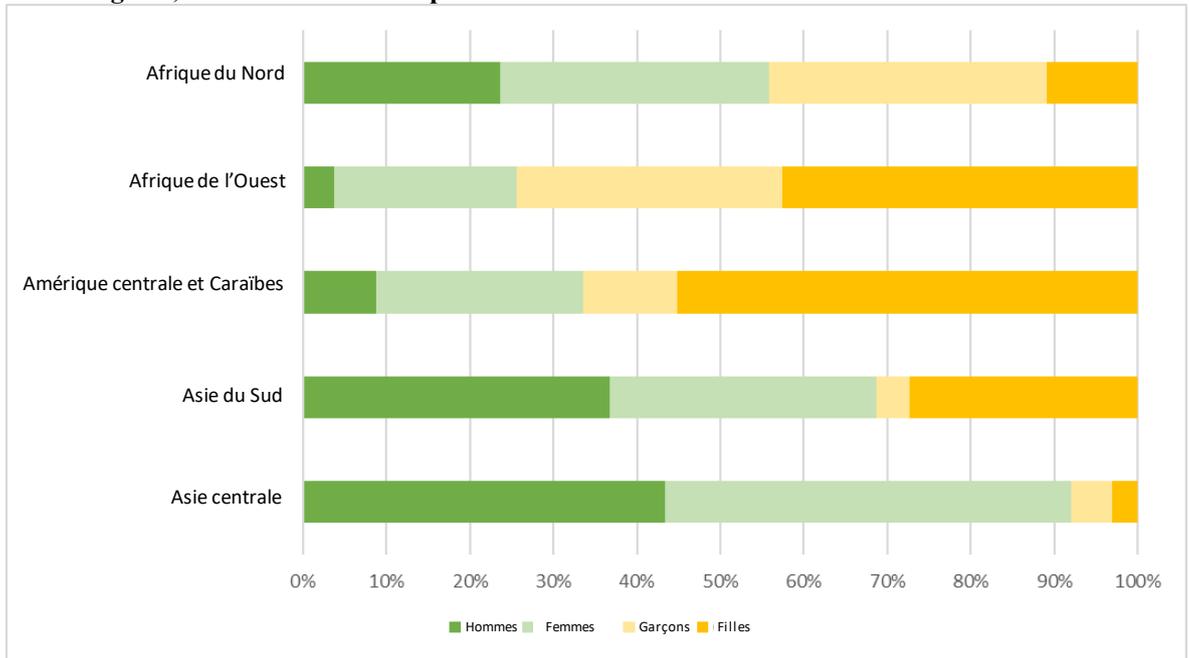


Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

16. Si les femmes représentent de loin la plus grande part des victimes de la traite des personnes, devant les filles de moins de 18 ans, plus de la moitié des personnes qui en font l'objet aux fins du travail forcé sont des hommes adultes. Toutefois, il existe des disparités régionales importantes pour ce qui est du sexe et de l'âge des

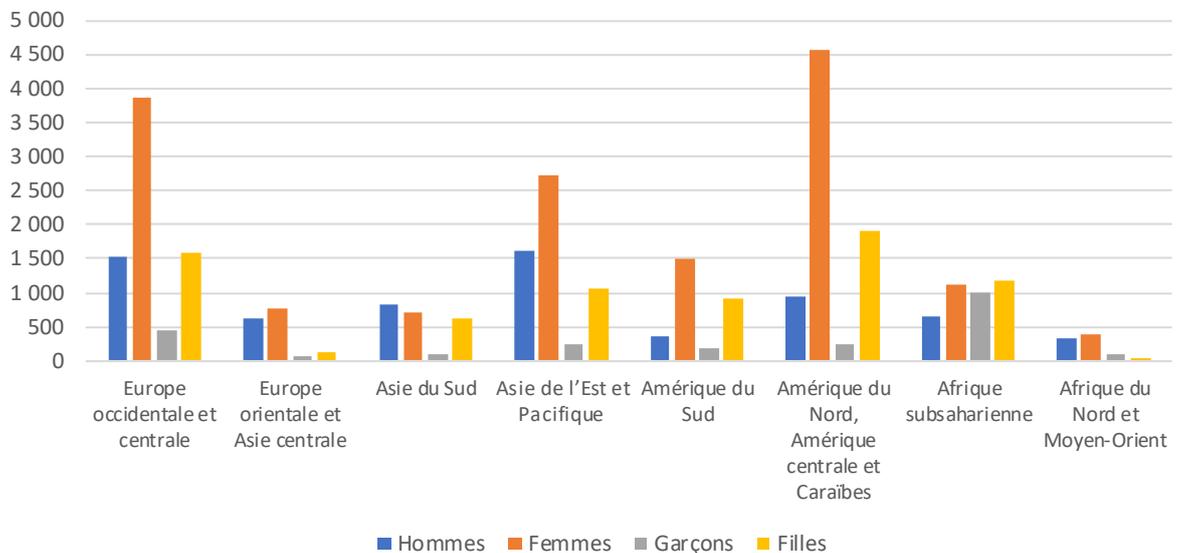
victimes recensées (voir fig. 11). En Asie centrale, par exemple, parmi celles-ci, la part d’hommes adultes était plus importante que dans les autres régions, tandis qu’en Asie du Sud, leur proportion était plus élevée que celle des femmes. En Afrique subsaharienne, les garçons de moins de 18 ans représentent une part importante de l’ensemble des victimes détectées. En termes absolus, c’est en Afrique que l’on a recensé le plus grand nombre de garçons victimes de la traite, alors qu’en Asie du Sud et au Moyen-Orient, ce sont souvent des hommes adultes qui en ont été victimes (voir fig. 12).

Figure 11
Répartition des victimes recensées de la traite des personnes dans différentes sous-régions, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

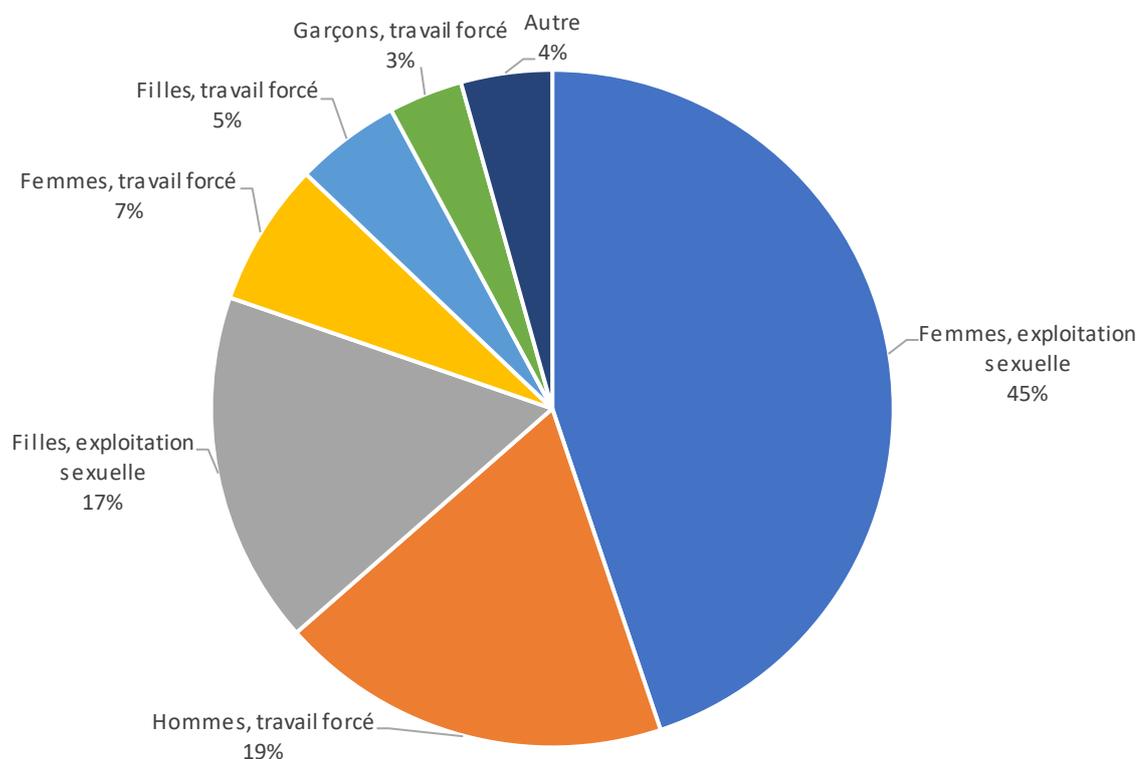
Figure 12
Nombre de victimes recensées de la traite des personnes, par groupe d’âge et par sexe, ainsi que par région, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

17. La plupart des victimes de la traite des personnes recensées dans le monde sont de sexe féminin ; il s'agit principalement de femmes adultes, même si le nombre de filles est en augmentation. Toutefois, les hommes sont plus souvent que les femmes victimes de la traite aux fins du travail forcé (voir fig. 13). La forme de traite connue la plus courante est celle qui vise les femmes aux fins de l'exploitation sexuelle ; viennent ensuite la traite d'hommes destinés au travail forcé et la traite de filles soumises à l'exploitation sexuelle.

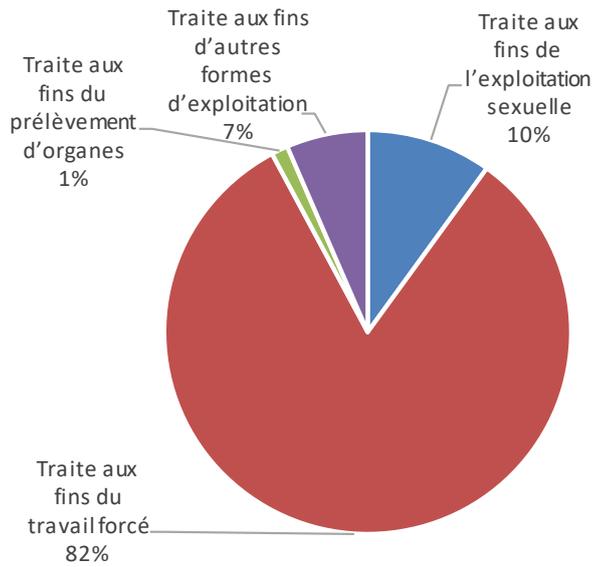
Figure 13
Répartition des victimes recensées de la traite, par profil et par forme d'exploitation, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

18. Parmi les victimes recensées qui sont des hommes adultes, plus de 80 % font l'objet de la traite aux fins du travail forcé (voir fig. 14). Les hommes sont aussi touchés par la traite aux fins de l'exploitation sexuelle. Ils le sont également par d'autres formes de traite, mais dans une très faible proportion. Par comparaison avec les femmes adultes, on observe une nette différence en ce qui concerne les formes de traite, puisque 83 % des victimes recensées de sexe féminin ont fait l'objet de la traite aux fins de l'exploitation sexuelle et 13 % seulement aux fins du travail forcé.

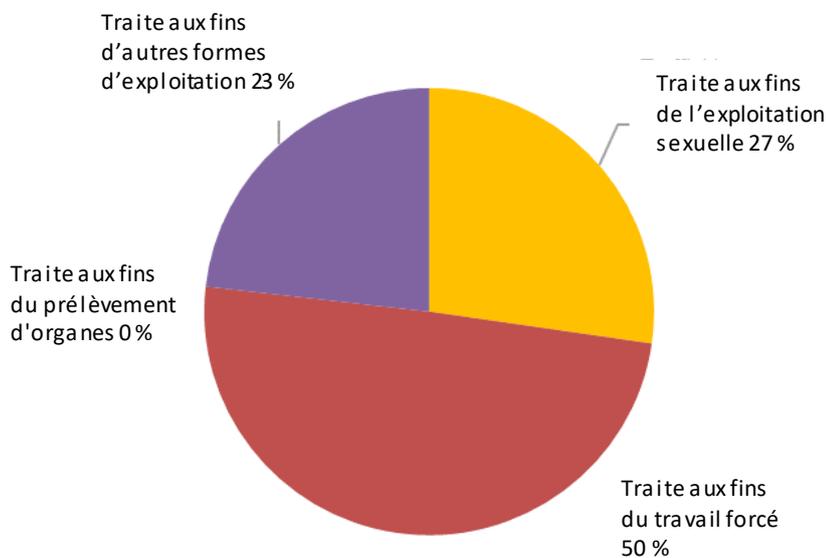
Figure 14
Répartition des formes d'exploitation parmi les hommes ayant été recensés
comme victimes de la traite des personnes, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

19. La répartition des formes d'exploitation parmi les victimes recensées qui sont des garçons semble être un peu différente de ce qu'elle est pour les hommes adultes (voir fig. 15). Si la moitié des garçons victimes de la traite sont destinés au travail forcé, l'autre moitié se répartit grossièrement à parts égales entre la traite menée aux fins de l'exploitation sexuelle et d'autres formes de traite – aux fins de leur exploitation par la mendicité, de leur enrôlement comme enfants soldats, d'activités criminelles forcées, etc. Pour ce qui est des victimes recensées qui sont des filles, l'objet principal de la traite est l'exploitation sexuelle (72 %), devant le travail forcé (21 %).

Figure 15
Répartition des formes d'exploitation parmi les garçons ayant été recensés
comme victimes de la traite des personnes, 2016 ou données les plus récentes

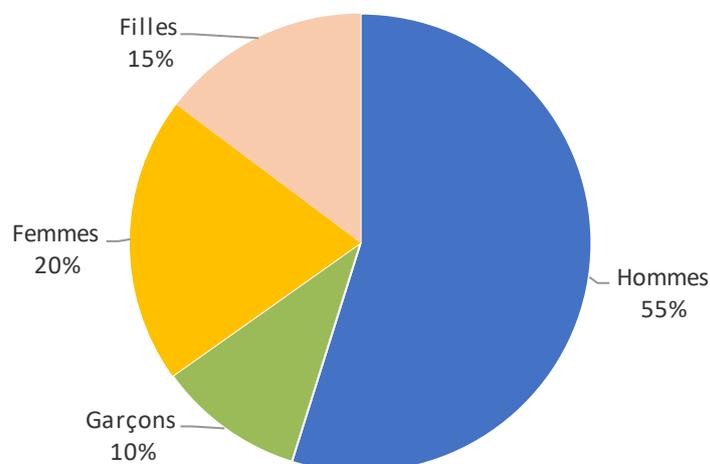


Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

20. Les hommes sont clairement surreprésentés parmi les victimes recensées de la traite aux fins du travail forcé, puisqu'ils en représentent plus de la moitié, devant les femmes (voir fig. 16).

Figure 16

Répartition des victimes recensées de la traite des personnes aux fins du travail forcé, par groupe d'âge et par sexe, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

21. Les statistiques présentées ci-dessus reflètent uniquement les affaires connues de traite des personnes. Il existe des preuves de l'existence d'un large pan caché de cette forme de criminalité, qu'il est difficile d'estimer. En 2017, le Rapporteur national néerlandais sur la traite des personnes et la violence sexuelle envers les enfants et l'ONUDC ont publié une note de recherche² qui décrivait la méthode suivie et les résultats obtenus lors d'une étude ayant consisté à mener une estimation multisystèmes à partir de données pluriannuelles ventilées selon différents critères (sexe, âge, forme d'exploitation, et citoyenneté néerlandaise ou non). L'étude avait abouti à la conclusion que le nombre de victimes présumées de la traite des personnes était quatre à cinq fois plus élevé que celui des victimes recensées. Trois autres pays – l'Irlande³, la Roumanie⁴ et la Serbie⁵ – ont également procédé à des estimations multisystèmes à l'échelle nationale. Toutes indiquent que dans ces pays, parmi l'ensemble des victimes estimées, les femmes qui font l'objet de la traite aux fins de l'exploitation sexuelle représentent la part la plus importante, tandis que les hommes qui en sont victimes sont destinés à d'autres formes d'exploitation, notamment au travail forcé.

² Voir ONUDC et Rapporteur national des Pays-Bas sur la traite des personnes et la violence sexuelle envers les enfants, *Monitoring target 16.2 of the United Nations Sustainable Development Goals: a multiple systems estimation of the numbers of presumed human trafficking victims in the Netherlands in 2010-2015 by year, age, gender, form of exploitation and nationality*, note de recherche (2017).

³ Voir ONUDC et Ministère irlandais de la justice et de l'égalité, *Monitoring target 16.2 of the United Nations Sustainable Development Goals: a multiple systems estimation of the numbers of presumed victims of trafficking in persons – Ireland*, note de recherche (2017).

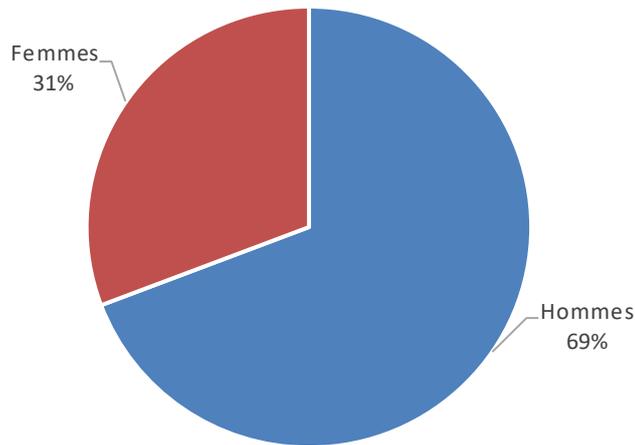
⁴ Voir ONUDC, *Monitoring target 16.2 of the United Nations Sustainable Development Goals: a multiple systems estimation of the numbers of presumed victims of trafficking in persons – Romania*, note de recherche (2017).

⁵ Voir ONUDC et Centre pour la protection des victimes de la traite des personnes, *Monitoring target 16.2 of the United Nations Sustainable Development Goals: a multiple systems estimation of the numbers of presumed victims of trafficking in persons – Serbia*, note de recherche (2017).

22. Si les femmes représentent la plus grande part des victimes répertoriées de la traite des personnes, celle-ci est le plus souvent le fait d'hommes. La surreprésentation de ces derniers parmi les auteurs de cette forme de criminalité est observable à tous les niveaux du système de justice pénale (voir fig. 17 à 19) : ils comptent en effet pour plus de 60 % des personnes soupçonnées, poursuivies et condamnées. Toutefois, les femmes y sont aussi deux fois plus nombreuses⁶ que dans d'autres formes de criminalité.

Figure 17

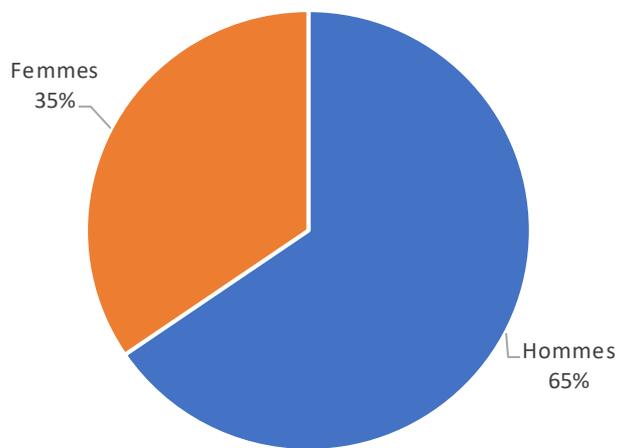
Répartition des personnes visées par une enquête ou arrêtées pour traite de personnes, par sexe, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

Figure 18

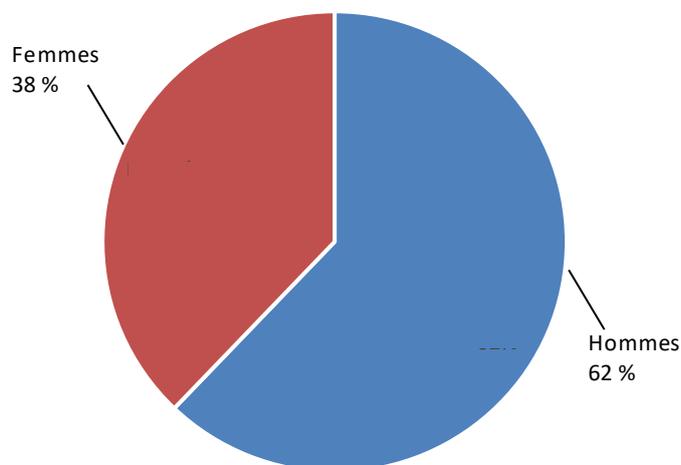
Répartition des personnes poursuivies pour traite de personnes, par sexe, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

⁶ Données relatives à toutes les formes de criminalité communiquées dans le cadre de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour la période 2003-2017.

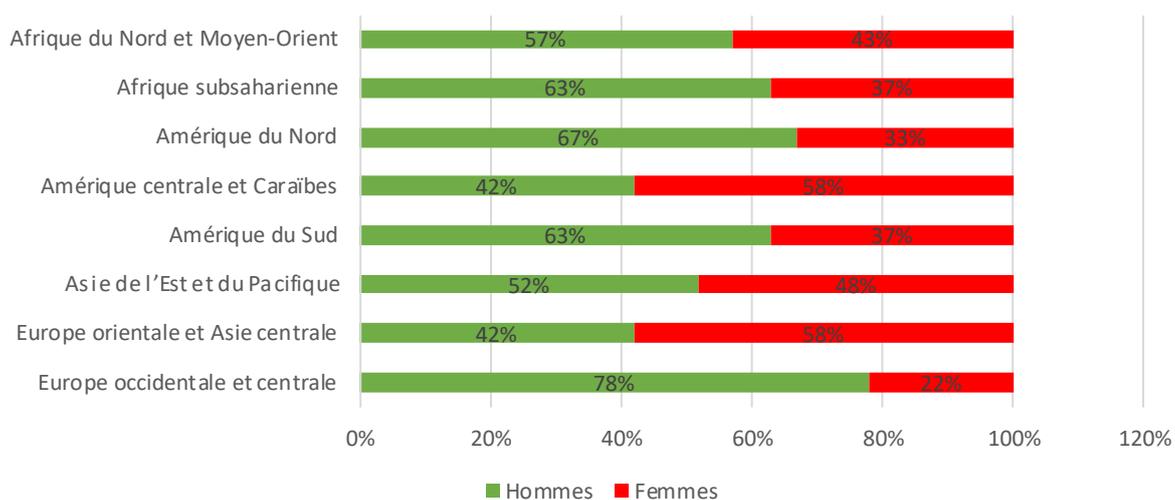
Figure 19
**Répartition des personnes condamnées pour traite de personnes, par sexe, 2016
ou données les plus récentes**



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

23. Il existe des disparités régionales en ce qui concerne le sexe des auteurs de la traite des personnes. Dans la plupart des sous-régions du monde, la majorité de ceux-ci sont des hommes. L'Europe orientale et l'Asie centrale, d'une part, et l'Amérique centrale et les Caraïbes, d'autre part, sont les seules sous-régions où davantage de femmes que d'hommes ont été condamnées pour cette infraction, selon un mode similaire. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, elles représentaient près de la moitié de l'ensemble des personnes condamnées. Les pays d'Europe occidentale et centrale ont déclaré une part élevée d'hommes parmi les auteurs d'infractions, légèrement inférieure à 80 %. En général, les pays des Amériques, de même que ceux d'Afrique et du Moyen-Orient, ont communiqué des données indiquant que les hommes constituaient environ les deux tiers des personnes condamnées pour traite de personnes.

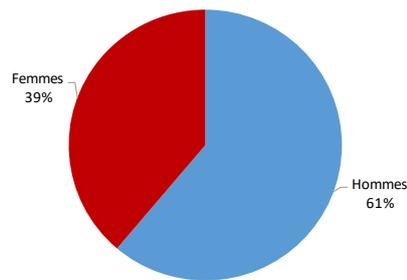
Figure 20
**Répartition des personnes condamnées pour traite de personnes, par sexe et par
sous-région, 2016 ou données les plus récentes**



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

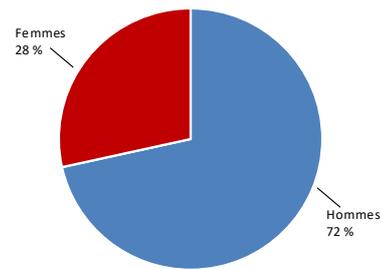
24. On observe une nette différence entre les pays d'origine et de destination⁷ pour ce qui est du sexe des auteurs d'infractions, et ce à tous les stades de la procédure pénale (voir fig. 21 à 26). D'une manière générale, les femmes font plus souvent l'objet d'une enquête et sont plus souvent poursuivies et condamnées dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Cette différence est particulièrement marquée en ce qui concerne les condamnations. C'est peut-être lié au rôle des femmes dans la traite des personnes, où elles sont souvent chargées du recrutement des victimes⁸.

Figure 21
Répartition des personnes visées par une enquête ou arrêtées pour traite de personnes dans les pays principalement d'origine, par sexe, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

Figure 22
Répartition des personnes visées par une enquête ou arrêtées pour traite de personnes dans les pays principalement de destination, par sexe, 2016 ou données les plus récentes

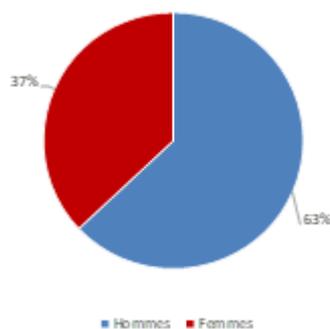


Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

⁷ Il est impossible d'établir une nette distinction entre pays d'origine et pays de destination, et de nombreux pays peuvent appartenir aux deux catégories. Très peu sont exclusivement des pays d'origine ou de destination. C'est pourquoi l'on peut considérer certains pays comme ayant plutôt le profil de pays d'origine ou plutôt celui de pays de destination. Si les pays peuvent jouer à la fois le rôle de pays d'origine et de pays de destination, la majeure partie des flux de trafic sont soit sortants (ce qui est caractéristique des pays d'origine) soit entrants (ce qui est caractéristique des pays de destination). Sur les 48 pays qui ont communiqué des informations concernant la citoyenneté des personnes condamnées, poursuivies, visées par une enquête ou arrêtées, 24 étaient considérés comme étant principalement des pays d'origine de la traite internationale, et 24 comme étant principalement des pays de destination.

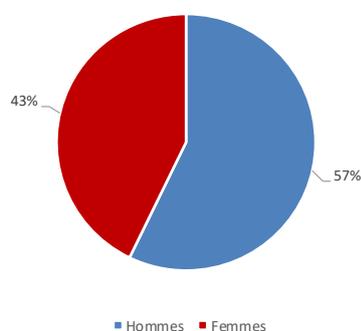
⁸ Voir ONUDC, *Global Report on Trafficking in Persons 2012* (Rapport mondial sur la traite des personnes 2012), publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.IV.1), p. 30 ; *Global Report on Trafficking in Persons 2014* (Rapport mondial sur la traite des personnes 2014), publication des Nations Unies, numéro de vente : E.14.V.10), p. 27 à 29 ; et *Global Report on Trafficking in Persons 2016* (Rapport mondial sur la traite des personnes 2016), publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.IV.6), p. 36 à 39.

Figure 23
Répartition des personnes poursuivies pour traite de personnes dans les pays principalement d'origine, par sexe, 2016 ou données les plus récentes



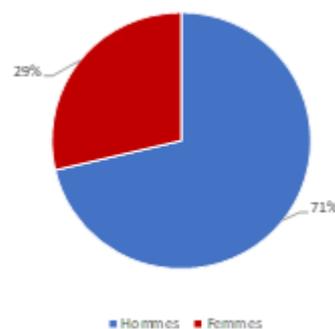
Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

Figure 25
Répartition des personnes condamnées pour traite de personnes dans les pays principalement d'origine, par sexe, 2016 ou données les plus récentes



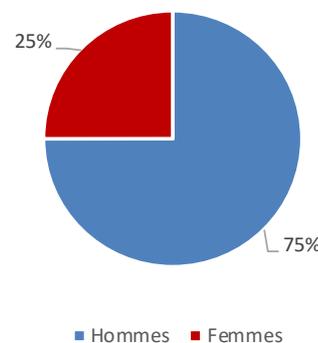
Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

Figure 24
Répartition des personnes poursuivies pour traite de personnes dans les pays principalement de destination, par sexe, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

Figure 26
Répartition des personnes condamnées pour traite de personnes dans les pays principalement de destination, par sexe, 2016 ou données les plus récentes



Source : ONUDC, base de données relative à la traite des personnes.

B. Système de justice pénale

25. Les activités criminelles sont très largement dominées par les hommes, lesquels absorbent aussi l'essentiel des ressources de la justice pénale dans chacun des pays pour lesquels l'ONUDC dispose d'informations. Selon les données communiquées par 108 pays entre 2003 et 2016, plus de 80 % des adultes condamnés étaient des hommes. En outre, les hommes adultes représentent plus de 90 % des personnes détenues, ce qui indique peut-être que les infractions qu'ils commettent sont plus graves.

26. Partout dans le monde, les femmes comptent pour une part minoritaire des personnes incarcérées : moins de 10 %. Toutefois, cette proportion est très variable d'un pays à l'autre, pour des raisons difficiles à cerner, étant donné que des pays où la part des femmes dans la population carcérale est à peu près la même ont souvent des profils très différents en matière de criminalité. Par exemple, dans certains pays d'Amérique centrale ayant un taux d'homicides très élevé, cette part est similaire à celle observée dans des pays d'Asie où le taux d'homicides est très faible.

27. Les hommes absorbent la majeure partie des ressources de la justice pénale d'un autre point de vue : celui des emplois. À l'échelle mondiale, ils représentent plus de 80 % des forces de police, même s'il existe des différences entre les pays. Les plus

proches de la parité des sexes sont les pays baltes, où environ 35 % des fonctionnaires de police sont des femmes. Toutefois, au niveau mondial, seule la moitié environ de l'ensemble des juges et des magistrats sont des hommes, et dans de nombreux pays d'Europe orientale – et dans certains pays occidentaux – les femmes constituent la majorité du personnel judiciaire. De même qu'ils sont plus nombreux parmi la population carcérale, les hommes représentent plus de 70 % du personnel pénitentiaire dans le monde.

III. Efforts d'amélioration des données

28. En 2018, l'ONU DC, en sa qualité de dépositaire de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, approuvée en 2015 par la Commission de statistiques de l'ONU ainsi que par le Conseil économique et social sur recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, a continué de fournir une assistance technique et des conseils aux pays qui ont entrepris d'adapter leurs statistiques nationales sur la criminalité à la Classification internationale. Des ateliers régionaux de formation sur l'application de la Classification internationale ont été organisés à Bridgetown, pour les Caraïbes, en septembre 2018 ; à Budva (Monténégro), pour les Balkans occidentaux, en septembre 2018 ; et à Tachkent, pour l'Asie centrale, en décembre 2018. Des ateliers nationaux sur la Classification internationale se sont tenus à Buenos Aires en avril 2018, ainsi qu'à Machakos (Kenya) et Seeta (Ouganda) en mai 2018.

29. En 2018, comme les années précédentes, l'ONU DC a continué de recueillir des données sur certains types d'infractions et sur le fonctionnement des systèmes judiciaires au moyen de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, et il a diffusé des séries de données actualisées sur son nouveau portail de données⁹. Le réseau de points de contact chargés, au niveau national, de coordonner les réponses à l'Enquête a été encore étendu et couvre désormais plus de 140 pays et territoires. Pour le consolider et améliorer encore la qualité des données fournies, l'ONU DC a organisé à Lima, les 7 et 8 juin 2018, la deuxième réunion conjointe des points de contact pour l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et des membres du Groupe consultatif technique de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. Y ont assisté plus de 70 participants issus de 32 pays et 7 organisations internationales.

30. En outre, l'ONU DC a continué de donner des conseils ciblés, de fournir une assistance technique et de dispenser une formation aux États Membres pour renforcer les statistiques administratives sur la criminalité et la justice pénale. Les activités menées à ce titre comprennent la fourniture d'une assistance technique sur la réalisation d'enquêtes de victimisation dans plusieurs pays d'Amérique latine, en coopération avec le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice créé par l'ONU DC et l'Institut national mexicain de statistique et de géographie, à Mexico. Le Centre d'excellence a également dispensé avec succès plusieurs cours en ligne sur les enquêtes de victimisation en espagnol et en anglais. Le cours en ligne le plus récent, qui s'est déroulé d'octobre à décembre 2018, a été suivi par des participants issus de sept pays d'Afrique, des Amériques et d'Asie.

31. Au sein du système des Nations Unies, l'ONU DC est chargé de recueillir les données et métadonnées nécessaires au suivi de plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 16 (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »). L'Office fournit régulièrement des données et métadonnées sur plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable pour

⁹ Disponible à l'adresse <https://dataunodc.un.org/crime>.

lesquels il existe déjà une méthode établie et un système de collecte de données, notamment sur les homicides volontaires, la traite des personnes et la détention provisoire. S'agissant des autres indicateurs qui relèvent de son mandat et pour lesquels il n'a pas encore été établi de méthode, l'ONUSD mène des travaux méthodologiques poussés afin d'élaborer des normes statistiques convenues qui permettront d'assurer le suivi des progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement durable.

32. Dans ce contexte, et en s'inspirant des propositions et observations reçues de nombreux États Membres, l'ONUSD a fini de mettre au point et publié en 2018 le *Manuel sur les enquêtes relatives à la corruption*, qui contribue largement à promouvoir l'utilisation de ce type d'enquêtes pour le suivi des indicateurs 16.5.1 et 16.5.2 des objectifs de développement durable¹⁰.

33. L'Office a également fourni une assistance et des conseils techniques à des dizaines de pays en matière de collecte de données sur le trafic d'armes à feu. En 2018, il a diffusé le questionnaire sur les flux illicites d'armes, nouvel outil de collecte annuelle de données sur le trafic d'armes à feu, pour inciter les États Membres à rendre compte chaque année de l'action qu'ils mènent pour réduire ce trafic, le but étant de pouvoir suivre les progrès accomplis concernant l'indicateur 16.4.2 des objectifs de développement durable. En outre, des progrès notables ont été accomplis en vue de la mise au point d'un cadre méthodologique pour la mesure de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable, qui a trait aux flux financiers illicites. En 2018, l'ONUSD a établi des lignes directrices pour la mise à l'essai de la méthodologie, à l'intention des organismes nationaux de statistique de pays pilotes d'Amérique latine.

34. Afin d'améliorer les informations statistiques sur la criminalité liée aux espèces sauvages, et en vue de la prochaine édition du *Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde*, l'ONUSD a continué de développer la nouvelle base de données mondiale sur les saisies d'espèces sauvages (World WISE), qui permet de suivre le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages protégées. Dans ce contexte, à sa soixante-dixième session, le Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a accueilli favorablement sa proposition tendant à fournir un cadre viable et durable pour la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion des données recueillies dans le cadre des rapports annuels sur le commerce illégal établis au titre de la CITES.

35. S'agissant de la traite des personnes, le *Rapport mondial sur la traite des personnes 2018*, qui couvre 142 pays, donne un aperçu des tendances et des flux de la traite. Trois notes de recherche publiées en 2018 présentent l'application d'une méthode innovante d'estimation multi-systèmes pour l'évaluation du nombre total de victimes de la traite des personnes, le but étant de mesurer avec plus de précision l'indicateur 16.2.2 des objectifs de développement durable. L'application de cette méthode dans des pays pilotes^{3, 4, 5} a montré que la seule prise en compte des affaires officiellement répertoriées conduisait à une sous-estimation de certaines formes de traite.

36. En 2018, l'ONUSD a également publié la première édition d'une étude mondiale sur le trafic de migrants intitulée *Global Study on the Smuggling of Migrants 2018*. Celle-ci montre que toutes les parties du monde servent de voies de passage au trafic de migrants et présente des informations détaillées sur les principaux itinéraires, telles que le volume de trafic sur ces derniers, le profil des trafiquants et des migrants objet du trafic, le mode opératoire des trafiquants et les risques auxquels les migrants sont confrontés.

¹⁰ Disponible (en anglais seulement) à l'adresse <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/corruption.html>.

IV. Conclusion

37. Une analyse des différences entre les sexes peut permettre de mieux comprendre la situation en matière de criminalité et le fonctionnement du système de justice pénale dans différentes parties du monde. La criminalité a souvent des incidences différentes sur les femmes et sur les hommes. Si certaines de ses formes font davantage de victimes chez les femmes que chez les hommes, la plupart des victimes à l'échelle mondiale sont des hommes, lesquels constituent aussi la majorité des auteurs d'infractions et des personnes incarcérées.

38. En matière d'homicides, la majorité des victimes sont clairement des hommes. Toutefois, la plupart des victimes tuées par leur partenaire intime ancien ou actuel sont des femmes. Dans les deux cas, l'auteur des faits est le plus souvent un homme. Dans les pays où le taux d'homicides global diminue, cette évolution est principalement liée à la baisse du taux d'homicides chez les hommes. Si les efforts destinés à prévenir les homicides devraient viser à protéger toutes les victimes potentielles, à savoir les femmes, les hommes, les filles et les garçons, il convient de mener une action préventive ciblant spécifiquement les hommes, à la fois comme auteurs et comme victimes, en vue de faire baisser le taux d'homicides global. Dans les pays où le taux d'homicides est élevé, les hommes jeunes sont particulièrement surreprésentés parmi les victimes, et il faut donc déployer des efforts de prévention spéciaux ciblant ce groupe.

39. S'agissant de la traite des personnes, la situation est très différente, puisque dans la plupart des pays, les femmes et les filles sont majoritaires parmi les victimes recensées. Par ailleurs, les femmes sont plus souvent condamnées pour des infractions de traite de personnes que pour d'autres types d'infractions. Néanmoins, les hommes et les garçons font également l'objet de la traite, mais plus souvent que les femmes à des fins relevant de la catégorie statistique « Autres fins »; ils représentent notamment la majeure partie des personnes destinées au travail forcé.

40. Selon les données recueillies, les prisons sont peuplées avant tout d'hommes : dans toutes les régions, la majorité de la population carcérale est masculine. À l'échelle mondiale, les rangs des forces de police sont également composés surtout d'hommes. Il apparaît en outre clairement que, dans toutes les parties du monde, les activités criminelles sont dominées par les hommes, qui sont nettement surreprésentés parmi les auteurs d'infractions. La prévention du crime devrait bien sûr viser tous les groupes de victimes et de criminels. Toutefois, les efforts destinés à réduire certains types d'infractions, comme les homicides, devraient intégrer des méthodes de prévention ciblant spécifiquement les hommes et les garçons et consister aussi entre autres à lutter contre les conditions qui favorisent l'adoption d'un comportement criminel.
